

PROJET VEAUNE :

Travaux de limitation des crues de la Veaune et du Merdarioux

Communes de Marsaz, Chavannes, Mercurol-Veaunes, Chanos-Curson et Beaumont-Monteux (Département de la Drôme)



Pièce 2 : Réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

SUIVI ET VISA DU DOCUMENT

Maitre d'ouvrage : ARCHE AGGLO
3, rue des Condamines
07300 Mauves

Affaire : PROJET VEAUNE : Travaux de limitation des crues de la
Veune et du Merdarioux
RO14-009
Benoit CHAPON

Emetteur : HYDRETUDES - Dauphiné Provence
41 bis avenue des Allobroges
26100 ROMANS SUR ISERE
04.75.45.30.57
contact-romans@hydretudes.com

Document : Pièce 2 : Réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale
Février 2022

INDICE	DATE	MISE A JOUR	REDIGE PAR	VERIFIE PAR
1	11/2018		L.L	B.C
2	03/2021	MAJ après demande de compléments DDT/BEP	L.L	B.C
3	07/2021	MAJ après relecture ARCHE AGGLO	L.L	B.C
4	02/2022	MAJ après relecture ARCHE AGGLO	L.L	B.C
5				

1. PRÉSENTATION

En application de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, les Communautés de Communes Hermitage-Tournonais et du Pays de l'Herbasse (devenues ARCHE AGGLO au 1er janvier 2017) ont consulté la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Autorité Environnementale, sur le projet de travaux de limitation des crues de la Veaine et du Merdarioux sur les communes de Marsaz, Chavannes, Mercuriol-Veaines et Chanos-Curson (Département de la Drôme).

Dans son avis du 24 juillet 2017, la DREAL a émis plusieurs observations. ARCHE AGGLO apporte des précisions et compléments aux observations émises.

L'Avis de l'Autorité Environnementale correspond à la Pièce N° 3 du dossier d'enquête publique unique.

Dans la suite, l'avis de l'autorité environnementale nécessitant une réponse est rappelé en rouge.

Les compléments/précisions apportés par le Maître d'Ouvrage suivent en écriture noire. On notera que l'ensemble des éléments de réponse présentés ci-après ont été insérés dans la nouvelle version de l'étude d'impact.

2. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DES IMPACTS DU PROJET

Dans sa conclusion, l'Autorité Environnementale précise que, sur la forme, une synthèse des enjeux environnementaux et des impacts du projet sur l'environnement aurait permis une évaluation du niveau d'enjeu relatif à chaque thématique plus rapide et plus compréhensible.

Un tableau de synthèse des principaux enjeux environnementaux, impacts du projet sur l'environnement et mesures d'évitement et de réduction proposées est présenté en pages suivantes.

3. MODALITÉS DE CONTRÔLE ET DE SUIVI DE LA RECONQUÊTE DU SITE PAR LES ESPÈCES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

Dans sa conclusion, l'Autorité Environnementale indique que des précisions méritent d'être apportées au dossier sur les modalités de contrôle et de suivi de la reconquête du site par les espèces floristiques et faunistiques.

Un suivi environnemental du site après les travaux sera proposé afin de vérifier la reconquête des espèces floristiques et faunistiques patrimoniales sur le secteur d'étude.

Ainsi, un inventaire naturaliste des habitats naturels reconstitués sera mis en œuvre à N, N+1, N+3 et N+5 après la réalisation des travaux, sur 4 saisons.

Il aura notamment pour objectif de vérifier l'efficacité des aménagements et la reconquête des sites par les espèces floristiques et faunistiques patrimoniales identifiées dans le cadre de l'étude d'impact et des inventaires préalables au démarrage des travaux qui auront pour

objet de vérifier l'absence d'espèces patrimoniales et/ou protégées au sein des emprises et aux abords.

Cet inventaire proposera une vision qualitative (diversité des espèces) et quantitative par une estimation chiffrée des populations et en particulier par un comptage brut des adultes, des pontes et/ou des larves dans leurs derniers stades pour les amphibiens.

Deux passages seront ainsi réalisés en périodes de reproduction.

Chaque année de suivi fera l'objet d'un rapport transmis à la DREAL Auvergne Rhône-Alpes (SEHN/PPME) au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

Le coût prévisionnel de ces mesures de contrôle et de suivi est estimé à près de 7 000 €HT par campagne d'inventaires.

Milieu	Thématique	Enjeux	Qualification des enjeux	Phase concernée	Impact brut	Evaluation de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel
PHYSIQUE	Hydrogéologie	Absence de périmètre de protection de captage AEP au droit des sites Présence en aval immédiat du captage AEP de Beaumont-Monteux	Faibles à modérés	Travaux	Pollution accidentelle éventuelle des ressources en eau souterraines (hydrocarbures...)	Faible	Travaux réalisés en dehors du périmètre de protection du captage AEP de Beaumont-Monteux Contact préalable du gestionnaire au démarrage des travaux	Entretien des engins de chantier Stationnement, stockages et manutention sur plate-forme étanche et à distance des cours d'eau Mise en place de mesures générales de chantier	Non significatif
	Hydrologie / géomorphologie	Débordements des eaux de la Veaine, du Merdarioux, du ravin des Baumes et du ravin des Vignes	Forts	Travaux	Chantier pouvant constituer un obstacle aux écoulements	Moyen	-	Interventions en lit mineur limitées au strict nécessaire Réalisation des travaux en période sèche et de bas débits	Non significatif
				Permanente	Impact positif des aménagements sur les écoulements des crues (protection des zones habitées) Sur l'ensemble des sites, l'impact de la crue centennale après aménagements sera équivalent à la crue décennale avant aménagement A l'aval, la pointe de crue centennale passe de 63 m ³ /s avant aménagement à 25 m ³ /s après Effet positif des aménagements de restauration sur la géomorphologie de la Veaine Perturbation temporaire du transit sédimentaire au droit des bassins	Positif	-	-	Positif
	Paysage	Contexte rural-patrimonial, ouvert et plat Sites d'études en dehors de tout périmètre de protection patrimonial	Faibles à modérés	Travaux	Impact visuel du chantier	Moyen	-	Nettoyage et remise en état des sites de chantier	Non significatif
Permanente				Impact visuel des ouvrages en remblais (hauteurs de 2,5 à 4,8m) et des surcreusements (bassin de Marsaz et fossés) dans le paysage plan Impact visuel du déboisement en rive gauche dans la traversée de Chanos-Curson Impact positif de l'élargissement de la Veaine en entrée de Chanos-Curson	Moyen	-	Végétalisation (enherbement) des ouvrages pour en assurer l'insertion paysagère Reconstitution de la ripisylve après travaux	Faible	
AQUATIQUE	Qualité des eaux	Bonne qualité physico-chimique des cours d'eau du bassin Forte présence de nitrates à l'amont et à l'aval du bassin (activité agricole) et de pesticides (traitement des cultures) Qualité biologique dégradée dès l'amont du bassin et amplifiée vers l'aval	Faibles	Travaux	Pollution accidentelle éventuelle des ressources en eau superficielles (hydrocarbures...) Pollution par les matières en suspension lors du remaniement des substrats pour les travaux en lit mineur	Moyen	-	Entretien des engins de chantier Stationnement, stockages et manutention sur plate-forme étanche et à distance des cours d'eau Réalisation des travaux à sec par mise en place de dérivations temporaires des eaux (busage/batardeaux, pompes)	Non significatif
				Permanente	Réduction des surfaces d'expansion des crues au sein des zones habitées et agricoles (sources potentielles de polluants) A l'inverse, augmentation du phénomène de lessivage des sols et d'entraînement de molécules organiques au droit des bassins, mais sur des surfaces moindres et avec des vitesses plus faibles Apport positif d'alluvions sur les sols agricoles dans les bassins (éléments nutritifs)	Faible	-	-	Non significatif
	Aspects piscicoles	Veaine classée en 1ère catégorie piscicole Milieu fortement perturbé en raison des désordres physiques (travaux hydrauliques) et de la pollution des eaux Obstacles identifiés au Recensement des Obstacles à la continuité Ecologique Peuplement piscicole en bon état en amont du bassin La Veaine est une rivière perturbée parfois même dégradée	Modérés	Travaux	Destruction des habitats lors des interventions des engins en lit mineur Risque de mortalité des individus piscicoles et de destruction de frayères Impact biologique sur les peuplements piscicoles en lien avec le départ de matières en suspension	Fort	-	Voir mesures de réduction en faveur de la qualité des eaux Périodes d'intervention dans le lit mineur (avril-septembre) en dehors des périodes de reproduction Réalisation de pêches de sauvegarde	Non significatif
				Permanente	Impact positif des aménagements (restauration d'un fonctionnement naturel, maintien de la biodiversité associée à la Veaine) Effet positif des aménagements de restauration de la Veaine (amélioration du compartiment physique, reconnexion latérale, ...)	Positif	-	Ouvrages cadres calés en-dessous du fond du lit avec reconstitution en fond du substrat alluvionnaires (reconstitution des habitats biogènes)	Positif

Milieux	Thématique	Enjeux	Qualification des enjeux	Phase concernée	Impact brut	Evaluation de l'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel
NATUREL	Espaces protégés et patrimoniaux	Site Natura 2000 « Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère » à proximité (> 1km) Présence de 4 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 Présence de zones humides	Modérés	Travaux / Permanente	Impact des travaux sur les fonctionnalités et intégrités de ces espaces sensibles	Fort	Les sites Natura 2000 et zones humides seront évités par les travaux qui sont sans effet sur ces zones	-	Nul
	Faune-Flore	Inventaires ayant montré la présence : - d'un habitat naturel d'intérêt communautaire « Bas-marais à <i>Schoenus nigricans</i> » à Marsaz (site de pontes de grenouilles agiles) - de 4 espèces floristiques protégées à enjeu de conservation moyen - de nombreuses espèces faunistiques protégées à enjeux de conservation faibles à forts	Forts	Travaux	Destruction des habitats et de la végétation compris dans les emprises du chantier (milieux ouverts, ripisylve, lit mineur) Dégradation des milieux par l'émission de poussières Perturbation des espèces faunistiques par la destruction de leurs habitats et les nuisances (bruit, vibrations) du chantier Risque de dissémination de plantes invasives (ambroisie, renouée du Japon)	Fort	Evitement des stations d'espèces floristiques protégées ou patrimoniales Evitement de la plupart des habitats d'espèces faunistiques protégées (milieux humides) Localisation, traitement et/ou mise en défens des stations d'espèces invasives	Adaptation du planning des travaux pour éviter les périodes de nidification et de reproduction (défrichements à l'automne) Emprises des travaux et de défrichements limitées au strict nécessaire Arbres abattus laissés au sol pendant 24h Arrosage des pistes <u>Mesure d'accompagnement :</u> Reconstitution de la ripisylve en fin de travaux	Faible
				Permanente	Mise en eau plus régulière et de manière plus importante de terrains au sein des bassins (notamment au droit du « Bas-marais à <i>Schoenus nigricans</i> »)	Faible	-	<u>Mesure de suivi :</u> Réalisation d'inventaires naturalistes des habitats naturels reconstitués à N, N+1, N+3 et N+5 après la réalisation des travaux, sur 4 saisons.	Faible
HUMAIN	Socio-économie	Activité agricole dominante, orientée polyculture/polyélevage, culture de fruits et autres cultures permanentes Plaine agricole inondable	Forts	Travaux	Dégâts pouvant être occasionnés sur les cultures Nuisances et désagréments potentiels vis-à-vis des riverains (pollution, poussières, nuisances, vibrations, sécurité...)	Moyen	-	Emprises des travaux limitées au strict nécessaire Adaptation des périodes d'intervention en lit majeur en fonction des cycles des cultures Indemnités agricoles prévues dans le cadre d'un protocole dégâts Mise en place de règles d'organisation de chantier pour limiter les nuisances Respect de la réglementation sonore pour les engins Arrosage des pistes	Non significatif
				Permanente	Perte du foncier agricole liée à l'implantation des digues et des zones de surcreusement Augmentation de la fréquence des sur-inondations, des hauteurs d'eau et du temps de ressuyage (bassins) Impacts des ouvrages sur le fonctionnement des exploitations (coupure de réseaux, risque de dégâts sur le matériel, ensablement des parcelles, accès...)	Fort	-	Acquisition des emprises faisant l'objet de l'implantation des ouvrages, surcreusements... Possibilité d'achat des parcelles concernées par la sur-inondation Mise en œuvre d'une servitude de sur-inondation et d'un protocole d'indemnisation Maintien des accès	Moyen
	Patrimoine	Présence de 2 monuments historiques inscrits (Château de Veauines et Château du Mouchet à Chavannes)	Modérés	Travaux / Permanente	Modification du paysage en covisibilité aménagements / monuments	Moyen	Les aménagements sont situés en dehors de tout périmètre de protection de monument historique	-	Nul
	Risques	Risque inondation présent sur les communes de Marsaz, Chavannes, Veauines, Chanos-Curson et Beaumont-Monteux PPRI sur la commune de Chanos-Curson Sismicité de niveau 3	Forts	Travaux	Exposition du chantier au risque d'inondation Accroissement de la circulation PL sur les voies d'accès aux chantiers Risque accru d'accidents	Moyen	-	Mise en place d'un plan de circulation et d'accès, comprenant des limitations de vitesse Nomination d'une personne chargée de la « surveillance des eaux » Engins, installations et matériels stationnés en dehors des zones inondables	Faible
Permanente				Effet positif de réduction du risque d'inondation dans les zones habitées	Positif	-	-	Positif	

NOS DOMAINES D'ACTIVITÉS

UNE EXPERTISE DE L'EAU COMPLETE ET UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Rivières, lacs et torrents

Prévention, prévision, protection, gestion du risque inondation, expertise post crue, gestion de crise.

Gestion sédimentaire.

Réalisation d'ouvrages de protection des biens et des personnes (barrages, digues, ouvrages de franchissement).

Environnement et écologie

Renaturation & valorisation des cours d'eau et milieux associés.

Développement durable.

Protection des milieux.

Continuité écologique.

Réseaux

Production, stockage & distribution d'eau potable.

Assainissement & épuration des eaux usées.

Gestion des eaux pluviales.

Conception et gestion des aménagements d'irrigation et d'enneigement.

Topographie

Topographie de rivières, de réseaux.

Récolement.

Contact :

contact@hydretudes.com

www.hydretudes.com



Flashez et visitez notre site

Saint-Pierre
de la Réunion



HYDRETUDES

Anancy / Argonay

Sainte-Hélène-du-Lac

Romans sur Isère

Gap

Toulouse

Pau / Lée